

LICENCE 1^{ère} ANNEE MENTION MUSICOLOGIE OPTION « MUSICOLOGIE ET MEDIATION » et « MUSICIEN INTERPRETE »

RESPONSABLES PEDAGOGIQUES :

- A l'Université : Françoise Andrieux
- Au Conservatoire : Nathalie Leverrier

RESPONSABLES ADMINISTRATIFS :

- A l'Université : Martine Denis
- Au Conservatoire : Florence Dubois

Le CRR et le département de musicologie Lyon 2 se sont rapprochés pour proposer deux parcours de licence « musicologie et médiation » et « musicien interprète ».

OBJECTIFS DE FORMATION

Le rapprochement de ces deux établissements permet aux élèves de valider une licence de musicologie tout en continuant leurs études au conservatoire. Les temps d'enseignement sont partagés entre les deux structures.

Le portail Arts de l'Université offre une première année de formation pluridisciplinaire en arts (Arts du spectacle, Histoire de l'Art-Archéologie, Lettres Modernes, Musicologie). Cette première année permet aux étudiants intéressés par des études spécialisées dans les disciplines artistiques de s'y préparer véritablement dans une perspective autant disciplinaire que pluridisciplinaire.

Les étudiants reçoivent au conservatoire l'enseignement technique et spécialisé.

PUBLIC CONCERNE/PRE-REQUIS

Licence de musicologie option « musicien interprète » : ce parcours s'adresse aux étudiants qui souhaitent continuer à étudier leur instrument ou leur voix de façon approfondie. Elle est accessible sur concours aux élèves qui possèdent un DEM et qui sont titulaires d'un baccalauréat ou équivalent. Un niveau minimum B2 de langue française est exigé.

Licence de musicologie option « musicologie et médiation » : ce parcours s'adresse aux étudiants qui souhaitent continuer à étudier leur instrument ou leur voix et connaître les publics divers pour mieux les prendre en compte dans leur future vie professionnelle. Elle est accessible sur concours aux élèves qui sont au minimum en 3^è cycle personnalisé et qui sont titulaires d'un baccalauréat ou équivalent. Un niveau minimum B2 de langue française est exigé.

POURSUITES D'ETUDES

Licence de musicologie option « musicien interprète » : master « Musique et Musicologie » et master dans les établissements d'enseignement artistique européens, CNSMD.

Licence de musicologie option « musicologie et médiation » : master « Musique et Musicologie » et toutes formations qui allient les métiers culturels, le développement culturel et une spécialité artistique.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Licence de musicologie option « musicien interprète » : carrière artistique dans la musique.

Licence de musicologie option « musicologie et médiation » : métiers de l'enseignement, de l'éducation artistique et de l'animation en milieu socio-culturel ou scolaire, ou tout autre métier qui réunit et prend en compte les spécificités des publics.

CONTENU DE LA FORMATION :
LICENCE 1^{ère} ANNEE

36 ects* cours à l'université

24 ects* cours au conservatoire

SEMESTRE 1 30 ects*	UE** A1 Esthétique 6 ects*	UE** B1 Histoire 6 ects*	UE** C1 ⁽¹⁾ Perfectionnement 6 ects*	UE** D1 ⁽²⁾ Langages Artistiques 6 ects*	UE** E1 Transversale 6 ects*
SEMESTRE 2 30 ects*	UE** A2 Esthétique 6 ects*	UE** B2 Histoire 6 ects*	UE** C2 ⁽¹⁾ Perfectionnement 6 ects*	UE** D2 ⁽²⁾ Langages Artistiques 6 ects*	UE** E2 Transversale 6 ects*

(1) Cours instrumental ou vocal + pratique collective

(2) Cours de culture et création

*ects : european credits transfer system

**UE : Unité d'Enseignement

POUR S'INSCRIRE : l'inscription se fait à la fois à l'université ET au conservatoire

- **A l'université :** Si vous êtes futur bachelier 2016 ou titulaire d'un baccalauréat français, vous devez obligatoirement vous pré-inscrire sur www.admission-postbac.fr entre le **20 janvier et le 20 mars 2016**. Les étudiants dans l'enseignement supérieur français (hors licence 1^{ère} année de Lyon 2) doivent candidater par Admission Post-Bac. Pour tous les autres étudiants, vous devez obligatoirement procéder à une inscription via le « Dossier de Demande d'Accès » de l'université (www.univ-lyon2.fr)
- **Au conservatoire :** télécharger le dossier d'inscription sur le site www.conservatoire-lyon.fr à partir du 1^{er} février 2016. Le dossier rempli et accompagné d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une copie des attestations de diplôme des établissements artistiques est à retourner au conservatoire entre le **1^{er} et le 24 février 2016** (cachet de la poste faisant foi). Le responsable pédagogique de l'établissement étudie la recevabilité des candidatures entre le 25 février et le 4 mars 2016. Les postulants retenus devront passer un test d'admission le **12 mars 2016** au conservatoire. L'ordre de passage sera publié sur le site www.conservatoire-lyon.fr le 9 mars 2016 à 14h. Le programme des œuvres est libre (8 à 10 minutes maximum).

ADMISSION :

La liste des candidats admis à l'issue des tests est communiquée à l'université en vue de l'admission définitive. Cette dernière sera prononcée en fin d'année scolaire au regard des places disponibles.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Réunion d'information au Conservatoire :

- Mercredi 3 février 2016 à 19h

Lieu des cours :

- Université Lyon 2, 18 quai Claude Bernard, 69007 Lyon
- Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, 4 Montée Cardinal Decourtray, 69005 Lyon

Site Internet :

- www.univ-lyon2.fr
- www.conservatoire-lyon.fr

ANNEXE N°1 ADMISSION ET SCOLARITÉ

Les conditions d'admission pour l'accès en Licence de musicologie :

Les étudiants du CRR (après y avoir été régulièrement admis sur concours) qui s'inscrivent en licence de musicologie/CRR parcours « Musicologie et médiation » et « Musicien interprète » doivent être titulaire du baccalauréat ou d'un DAEU.

Ces étudiants doivent satisfaire aux examens d'entrée organisés par le CRR, en mars de l'année précédant l'inscription (participation possible d'enseignant Lyon2 au jury), modalités faisant l'objet chaque année d'une publication sur le site internet du CRR (www.conservatoire-lyon.fr) et de LESLA (<http://lesla.univ-lyon2.fr>).

Les étudiants envisageant d'intégrer le parcours « Musicien interprète », doivent être titulaires, au début de la formation d'un DEM. Ceux envisageant d'intégrer le parcours « musicologie et médiation » doivent être, au début de la formation, au minimum inscrit en 3^e cycle personnalisé.

Des modalités de passerelles entre les deux parcours sont définies par le CRR à la fin de la L1.

Droits d'inscription :

Les étudiants doivent veiller à s'inscrire auprès des services de la scolarité des deux établissements selon les calendriers définis par chaque partenaire.

En Licence 1, l'inscription à Lyon 2 se fait au sein du Portail « Arts » de l'UFR LESLA, au taux normal. Toutefois, l'étudiant a la possibilité de s'affilier à la sécurité sociale et en régler les droits soit au CRR, soit à Lyon 2.

Inscription différée à l'Université Lyon 2 :

L'Université Lyon 2 accepte l'inscription différée, en L1, L2 ou L3, des élèves admis au concours d'entrée au CRR et ce jusqu'au 30 septembre :

Les étudiants nouvellement bacheliers et reçus au CRR, peuvent s'inscrire à l'Université Lyon 2, quelle que soit leur provenance géographique (ils ne sont pas soumis à l'exigence de la priorité académique). Ils doivent au préalable avoir formulé leurs vœux d'accès à l'Université Lyon 2, auprès de la composante gestionnaire (UFR LESLA).

Dans le cas contraire : les bacheliers n'ayant pas obtenu le concours du CRR, et désirant tout de même poursuivre leurs études supérieures à l'Université Lyon 2, seront soumis à la priorité académique. En conséquence, les étudiants hors-académie ne pourront être admis à Lyon 2.

En L2 et L3 : Les étudiants admis au CRR peuvent s'inscrire à l'Université après avoir rempli un dossier de demande d'accès, en respectant les dates limites de dépôt de dossier, validé par la commission pédagogique compétente au sein de l'Université. Ils doivent ensuite faire individuellement leur inscription universitaire selon les modalités en cours.

Effectif prévisionnel : une vingtaine d'étudiants (jusqu'à vingt-cinq) par année d'enseignement, pour un effectif total de soixante à soixante-quinze participants.

ANNEXE N°2
PRE-REQUIS NECESSAIRES A L'INTEGRATION DES LICENCES

Je suis titulaire du baccalauréat (ou je passe mon baccalauréat en juin 2016)	je peux m'inscrire en licence de musicologie	je peux m'inscrire en licence de musicologie
ET	parcours <i>musique et médiation</i> *	parcours <i>musicien interprète</i> *
j'entre en 1ère année de 3ème cycle personnalisé	OUI	NON
je suis en 3CP et je suis déjà inscrit à l'université	je peux accéder en L2 (ou L3 selon le cas) après étude de mon dossier	NON
j'entre en 1ère année de 3CSP	OUI	NON mais possibilité de passerelle vers L2 ou L3 dans ce parcours dès que j'aurai obtenu mon DEM si j'ai déjà fait une L1 ou L2 en parcours <i>musique et médiation</i>
je suis en 3CSP et je vais passer mon DEM en fin d'année scolaire 2015/2016	OUI	OUI si je réussis mon DEM
je suis en perfectionnement	OUI	OUI
je suis en 3CSP et je suis déjà inscrit à l'université	je peux accéder en L2 (ou L3 selon le cas) après étude de mon dossier	je peux accéder en L2 (ou L3 selon le cas) après étude de mon dossier dès que j'obtiens mon DEM
je suis en PERF et je suis déjà inscrit à l'université	je peux accéder en L2 (ou L3 selon le cas) après étude de mon dossier	je peux accéder en L2 (ou L3 selon le cas) après étude de mon dossier

* L'accès à chacun de ces parcours, quel que soit le niveau d'accès, est soumis à la réussite préalable des concours spécifiques organisés par le CRR